

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2007

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 5 mars 2007, à 19h30, à laquelle étaient présents que MM. les conseillers, André Desrochers, Jacques Martial, Denis Prescott, Guy Corriveau et sous la Présidence de Monsieur le Maire suppléant, Sylvain Gagnon.

Monsieur le maire, François Benjamin est absent ainsi que Gilles Robert.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire suppléant déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 51-03-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL

- 52-03-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion précédente du 5 février 2007 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2007

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

53-03-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour les mois de janvier à février 2007.

ADMINISTRATION

LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER GILLES ROBERT

Lettre de monsieur Gilles Robert afin de remettre sa démission en tant que membre du conseil municipal, laquelle est effective le 20 février 2007 et ce, en raison de motifs personnels. Il mentionne qu'il a beaucoup apprécié travailler avec les membres du conseil, et il est fier des défis qu'ils ont relevés ensemble.

TRAITEMENT DU MAIRE FRANÇOIS BENJAMIN

54-03-2007 **Attendu que** monsieur le maire François Benjamin a annoncé sa candidature en vue des élections provinciales ;

Attendu que pendant cette période, monsieur le maire désire que ses traitements provenant de la municipalité soient remis au bénéfice des citoyens ;

En conséquence,
Il est proposé par M. Jacques Martial
Appuyé par M. André Desrochers
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE pour le temps de la campagne électorale provinciale, le conseil prend acte que monsieur le maire, François Benjamin, fera remise de ses traitements au bénéfice de la municipalité de Mandeville.

EMBAUCHE PERMANENTE DE DANIELLE LAMBERT

55-03-2007 **Attendu que** la Municipalité de Mandeville a adopté la résolution #169-06-2006 lors de sa séance régulière du 5 juin 2006 relative à l'embauche de madame Danielle Lambert comme secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe ;

Attendu qu'un temps de probation de six mois était exigé ;

Attendu que le temps de probation de madame Danielle Lambert est présentement terminée ;

**En conséquence,
Il est proposé par M. André Desrochers
Appuyé par M. Denis Prescott
Et résolu à l'unanimité des conseillers :**

QUE le conseil de la Municipalité de Mandeville procède à l'embauche permanente de madame Danielle Lambert comme secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe.

MONTANTS À ÊTRE ENLEVÉS DES VENTES POUR TAXES

56-03-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que dans les dernières limites extrêmes des dates qui doivent être respectées pour l'envoi des comptes de taxes à la M.R.C. de D'Autray que la secrétaire-trésorière soit autorisée par le conseil municipal de ne pas faire parvenir à la M.R.C. les montants d'arrérages pour 2005 des matricules dont les montants sont réellement minimes. Les montants d'environ 10.\$ ou inférieurs à 10.\$ ne seront pas envoyés pour vente pour taxes puisque cela coûterait beaucoup plus cher de frais à la municipalité. **Il est aussi résolu** d'enlever de la vente pour taxes les dossiers dont les matricules sont les suivants : 1532-03-6044, 1532-13-0217, 1532-24-6871 (dossier Jean Gendron).

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2007

LETTRE DE LA VILLE DE LAVAL

Lettre de monsieur Gilles Vaillancourt, maire de la ville de Laval, afin de nous informer que depuis deux ans, la ville est l'hôte d'un grand festival de chant choral, le Mondial Choral Loto-Québec.

FONDATION DES SAMARES – RECRUTEMENT 2007

Lettre de la Fondation des Samares afin de solliciter les villes et les municipalités dans sa campagne de recrutement et nous invite à prendre part à l'effort collectif en devenant **MEMBRE CORPORATIF**. Depuis ses débuts, la Fondation a contribué financièrement à la réalisation de 26 projets sur son territoire qui englobe quatre MRC, pour un total de 88 500\$. Le montant demandé pour devenir membre corporatif est de 100\$.

LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

Lettre du ministère des Affaires municipales et des Régions concernant le programme de transfert de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LETTRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Lettre du ministère de la Sécurité publique mentionnant que suite à l'analyse de la réclamation de la municipalité et selon les informations transmises, il appert que celle-ci est admissible au programme d'aide financière pour les pluies abondantes survenues les 3 et 4 juillet 2006.

VOIRIE ET TRANSPORT

OFFRE DE SERVICES DE BALAI VAC

57-03-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte l'offre de services de Balai Vac pour le balayage des rues de la municipalité au montant de 78\$/hre pour un total de 60 heures. La soumission fait partie intégrante de la résolution.

OFFRE DE SERVICES DES ENTREPRISES BOURGET INC.

58-03-2007 Offre de services des Entreprises Bourget inc. pour l'abat-poussière (solnat 270) pour la saison estivale 2007 au montant de 0.169\$/litre. Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. André Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de services des Entreprises Bourget inc. datée du 21 février 2007, au montant soumissionné. Le nombre de litres pour l'épandage sera d'environ 87 400

litres pour un total 16 831\$ avec taxes. La soumission fait partie intégrante de la résolution. L'abat-poussière sera utilisé au moment opportun et aux endroits jugés nécessaires.

OFFRE DE SERVICES DE FRANÇOIS BERGERON

59-03-2007 Offre de services de François Bergeron pour le fauchage des bordures de routes 2007. La soumission est de 48\$/heure, soit le même taux horaire que 2006. Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de services de François Bergeron pour le débroussaillage des routes au taux mentionné et ce, jusqu'à un maximum de 65 heures.

PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LOCATION DE MACHINERIE

60-03-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture pour location de machinerie à Ti-Bonhomme excavation au montant de 7 540\$ sans les taxes.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Lettre du ministère des Transports afin de nous informer du renouvellement du contrat pour le déneigement et le déglacage sur une partie du chemin du Parc.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2007

ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE

- 61-03-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville achète une souffleuse à neige de marque Toro chez J.M. Sports St-Gabriel au coût de 2 357.10\$ excluant les taxes.

DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE

- 62-03-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville fasse une demande de subvention salariale à Emploi Québec pour l'engagement de deux employés dans le cadre du programme de subventions salariales, pour 30 semaines. Monsieur le maire et/ou la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer les documents concernant cette demande de subvention.

DEMANDE POUR NOM DE RUE (CHEMIN DU LAC CREUX)

- 63-03-2007 Demande de la compagnie 6507930 Canada inc. représentée par monsieur Réjean Ratelle afin de nommer Chemin du Lac Creux, les rues créées 2-1, 2-2, 2-3, 3-1, 3-2, 4-1, 4-2, 5-4 du Rang 2 Nord-Est, Paroisse cadastrale de Saint-Didace, telles que montrées au plan daté du 14 février 2007 de l'arpenteur-géomètre Sylvain Gadoury, minute : 9369. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte que ces lots portent le nom de Chemin du Lac Creux.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

Lettre du ministère des Affaires municipales et des Régions mentionnant qu'à la suite de l'examen de la première réclamation partielle soumise au Ministère concernant le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable, présenté dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, les coûts admissibles des travaux effectués ont été établis à 1 122 342\$. Un chèque de 238 000\$ représentant la contribution imputable au gouvernement du Canada. Ce versement correspond au maximum de l'aide financière pouvant être accordée à cette étape du dossier. Le solde sera versé au moment de la présentation au Ministère de la réclamation finale. L'aide financière du gouvernement du Québec, payable sur dix ans, nous sera versée conformément aux dispositions du protocole d'entente.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller André Desrochers lequel dépose un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 192 par l'ajout de l'usage « chenil type II (chiens de traîneaux) » dans la zone A-2.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 192-2007-A

64-03-2007 Premier projet de règlement no. 192-2007-A amendant le règlement de zonage numéro 192 par l'ajout de l'usage «chenil type II (chiens de traîneaux)» dans la zone A-2

Considérant que le conseil de la Municipalité de Mandeville désire amender son règlement de zonage numéro 192;

Considérant qu'une demande a été formulée à la municipalité pour permettre l'exploitation d'un chenil de type II (chiens de traîneaux);

Considérant les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par M. André Desrochers

Appuyé par M. Denis Prescott

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2007

QUE le premier projet de règlement portant le numéro 192-2007-A soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit et ledit conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit :

Article 2

L'article 5.16 est ajouté à la section 5

5.16 Zone A-2

L'article 3.4.4 du règlement de zonage #192 est modifié par l'ajout de l'usage « chenil type II (chiens de traîneaux) » dans la zone A-2. Le tout tel qu'apparaissant à l'annexe A et faisant partie intégrante du présent règlement.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions prévues par la loi

Maire

d.g.

Secrétaire-trésorière et

DEUX DOSSIERS SOUMIS AU MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF D'URBANISME (C.C.U.)

DOSSIER DE MADAME FERNANDE BEAUSOLEIL

Dossier Partie du lot 113 appartenant à Mme Fernande Beausoleil (Dossier Dérogation #2007-004).

65-03-2007 Rapport du Comité Consultatif d'urbanisme sur la demande de dérogation mineure de Mme Fernande Beausoleil. M. Jean Hade, inspecteur en urbanisme, a expliqué la situation concernant le lot à créer soit le 113-4.

ATTENDU QUE le 15 janvier 2007, Mme Fernande Beausoleil dépose le plan de subdivision afin de créer le lot 113-4 Paroisse de St-Gabriel-de-Brandon. Ledit plan est préparé par M. Gilles Dupont arpenteur-géomètre de ses minutes 23803 et daté du 12 janvier 2007;

ATTENDU QUE dans ce lot 113-4 il y a un droit de passage de 25 pieds de largeur montré au plan-projet d'implantation préparé par M. Gilles Dupont arpenteur-géomètre, Minute 23804 daté du 12 janvier 2007;

ATTENDU QUE nous traiterons ce dossier sans les droits de passage. Ce lot 113-4 à créer est dans le but de construire une résidence isolée;

VU LES CIRCONSTANCES il est proposé par M. Raymond Bourdelais, appuyé par M. Kenneth Charbonneau et résolu à l'unanimité des membres du CCU que le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure de Mme Fernande Beausoleil c'est-à-dire de permettre le lotissement du lot 113-4, avec une façade sur le Rang St-Pierre d'environ 41.6 mètres au lieu de 50 mètres car selon l'article 4.4.1 paragraphe 1, la façade peut être réduite de 25% ce qui rend la façade d'environ 41.6 mètres conforme. Il y aurait environ 65 mètres en profondeur moyenne pour la même raison que la façade, ce qui rend cette profondeur conforme. Que la superficie soit d'environ 2312.6 mètres carrés conditionnellement à :

-Que le garage existant sur le terrain à créer le lot 113-4 soit conforme au règlement de zonage relativement aux marges de recul et implanté soit en marge latérale et/ou arrière.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2007

-De subdiviser ou lotir le lot P 113 où est situé le #324 Rang St-Pierre.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. Denis Prescott

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte les recommandations du Comité d'urbanisme en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure de **madame Fernande Beausoleil** telle que lue par les membres du conseil.

DOSSIER DE MADAME FERNANDE BEAUSOLEIL

Dossier du Partie du lot 113 appartenant à Mme Fernande Beausoleil (Dossier Dérogation # 2007-005).

66-03-2007

Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme pour la demande de dérogation mineure de Mme Fernande Beausoleil. M. Jean Hade, inspecteur en urbanisme, a expliqué la situation concernant le lot à créer sur une partie du lot 113 où est situé l'immeuble # 324 Rang St-Pierre.

ATTENDU QUE le 29 janvier 2007, il y a eu une rencontre avec Mme Fernande Beausoleil et sa fille Mme Odette Paquin afin d'expliquer les deux (2) conditions pour l'acceptation de la dérogation mineure #2007-004;

ATTENDU QUE Mme Fernande Beausoleil désire conserver ledit garage et ne veut pas le déplacer à cause des coûts, etc.;

ATTENDU QUE c'est possible de ne pas avoir à déplacer le garage en ajoutant au lot 113-4 une partie de terrain de 7.62 mètres en largeur par 47.73 mètres de profondeur qui sera borné par la Rivière Maskinongé;

ATTENDU QU' une dérogation mineure sera nécessaire pour lotir la partie du lot 113 où est situé l'immeuble #324 Rang St-Pierre;

VU LES CIRCONSTANCES il est proposé par M. Raymond Bourdelais, appuyé par M. Kenneth Charbonneau et résolu à l'unanimité des membres du CCU que le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure de Mme Fernande Beausoleil #2007-005 c'est-à-dire permettre de lotir cette partie de lot 113 avec une façade sur le Rang St-Pierre d'environ 46.38 mètres au lieu de 50 mètres car selon l'article 4.4.1 paragraphe 1, la façade peut être réduite de 25% ce qui rend la façade de 46.38 mètres conforme. Il y aurait environ 57 mètres en profondeur moyenne ce qui serait conforme pour les

mêmes raisons que la façade et que la superficie soit d'environ 3641 mètres carrés.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. Denis Prescott

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte les recommandations du Comité d'urbanisme en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure de **madame Fernande Beausoleil** telle que lue par les membres du conseil.

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION #15-01-2007

67-03-2007

Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution #15-01-2007 afin de mentionner que les services de la cie Teknika HBA seront payés à même le surplus accumulé.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2007

LETTRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SAINTE-ROSE

Lettre de l'Association des propriétaires du Lac Sainte-Rose afin de solliciter l'aide de la municipalité dans la protection de leur environnement. Vu qu'il y a plus d'un fervent de sports nautiques sur leur lac, et par ce fait, de plus en plus d'embarcations motorisées, l'importation de risques écologiques telle l'algue bleue, les cyanobactéries et les moules zébrées par la venue de bateaux visiteurs, les inquiètent vivement. Lors de leur dernière assemblée, il a été proposé d'interdire la mise à l'eau de bateaux visiteurs, avant que ceux-ci aient été lavés au préalable à un emplacement, désigné par l'association des propriétaires. Ils ont donc besoin de la collaboration de la municipalité. Ils demandent s'il y a un règlement en ce sens, si oui, comment le faire appliquer adéquatement, si la réponse est négative, peuvent-ils compter sur la municipalité pour les aider à résoudre ce problème. La qualité de leur lac les préoccupe au plus haut point, c'est pour cette raison qu'ils préfèrent prévenir que guérir.

RÉSOLUTION DE VILLE SAINT-GABRIEL

Réception de la résolution de Ville Saint-Gabriel relative à l'engagement de l'éco-conseiller dans le cadre du plan d'action relatif à l'amélioration de la qualité des eaux du lac Maskinongé.

RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

Réception de la résolution de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon relative à l'engagement de l'éco-conseiller dans le cadre du plan d'action relatif à l'amélioration de la qualité des eaux du lac Maskinongé. Cette résolution est conditionnelle à la participation des municipalités de Mandeville et de Ville Saint-Gabriel.

RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

68-03-2007 Réception de la résolution de la Municipalité de Saint-Didace relative à la surveillance de la navigation sur la rivière Maskinongé. Le conseil municipal demande aux trois municipalités riveraines du lac Maskinongé si elles acceptent :

- a) que la Municipalité de Saint-Didace devienne partenaire de l'entente intermunicipale régissant la surveillance de la navigation sur le lac et sur la rivière, et défraie le quart des coûts, en contrepartie de quoi le policier stagiaire responsable de la surveillance intensifiera son action auprès des plaisanciers sur la rivière ;
- b) d'appuyer l'élaboration d'un règlement soumis aux gouvernements provincial et fédéral, dont le but serait de fixer la vitesse maximale sur la rivière à 10km/heure.

Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte les deux demandes de la Municipalité de Saint-Didace mais conditionnel à ce que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et Ville Saint-Gabriel acceptent aussi ces deux demandes.

LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Lettre du ministère des Affaires municipales et des Régions pour nous transmettre à titre d'information, une copie de l'avis gouvernemental transmis le 5 février 2007 à la MRC par la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le ministère nous avise que la MRC de D'Autray a adopté le règlement no.47-24 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement. Ce règlement vise à autoriser, sous certaines conditions, les bâtiments accessoires et les piscines dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans. Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2007

FORMATION POUR LES OFFICIERS MUNICIPAUX

69-03-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'inspecteur en environnement et en urbanisme soit autorisé à assister à la formation sur le Règlement sur le captage des eaux souterraines (**Q-2, r.1.3**). La formation aura lieu à Joliette le 12 mars prochain et le coût de l'inscription est de 190\$ sans les taxes.

INVITATION AU 19^E SOUPER – BÉNÉFICE DE CANARDS ILLIMITÉS DU COMITÉ BERTHIER – JOLIETTE

Invitation du Comité Berthier – Joliette de Canards Illimités (CI) pour leur 19^e Souper – bénéfice annuel. Cet événement se tiendra le mardi 27 mars 2007 à Joliette. Canards Illimités est une société à but non lucratif dont la mission est la conservation des milieux humides et la protection de l'environnement. Grâce aux contributions, chaque année des milliers d'hectares d'habitats fauniques sont aménagés et préservés pour les générations futures. L'achat des billets au coût de 75\$ l'unité permet de participer au souper et comprend la carte de membre pour l'année 2007 ainsi que l'abonnement d'un an à la revue Conservationniste.

DEMANDE D'APPUI DE AGIR MASKINONGÉ

70-03-2007 Demande d'appui de Agir Maskinongé pour leur projet « Adaptation et mise en marché du système cartographique interactif du bassin versant de la rivière Maskinongé à l'intention des municipalités et autres organismes intéressés » et présenté dans le cadre du Fonds de développement régional – Projets régionaux structurants – de la Conférence régionale des élus (es) de Lanaudière. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la Municipalité de Mandeville appuie le projet déposé par l'organisme « AGIR MASKINONGÉ » visant l'adaptation et la mise en marché du système cartographique interactif du bassin versant de la rivière Maskinongé à l'intention des municipalités et autres organismes intéressés. Que la municipalité ne peut envisager, pour le moment, une contribution financière dans la réalisation de ce projet.

LETTRE DU COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE

Lettre du comité des citoyens du Lac Mandeville adressée au ministère de l'environnement et dont l'objet est une demande de révision des certificats d'autorisation accordés à l'établissement 9015-4691 inc. faisant affaire sous la raison sociale Ferme Rechamakayajo à Mandeville pour l'épandage sur les terres entourant le lac Mandeville.

LOISIRS ET CULTURE

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR AUTOPASSION ST-GABRIEL

- 71-03-2007 Le comité organisateur amorce les préparatifs de la troisième édition d'Autopassion St-Gabriel qui aura lieu le dimanche 22 juillet 2007 au Centre Sportif et Communautaire de Brandon. Suite à l'impact positif d'une telle activité auprès des commerçants, des attraits touristiques et de la population, le comité sollicite un appui financier de la part de la Municipalité. Sur proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers, il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner un montant de 200\$ comme appui financier à Autopassion St-Gabriel.

SOLLICITATION POUR CARTE D'AFFAIRES DE FIERTÉ PASSION ST-GABRIEL

- 72-03-2007 Demande d'aide du Comité Fierté Passion St-Gabriel pour la réussite du festival 2007. Un feuillet publicitaire servira à la promotion du festival et à la promotion de notre municipalité. Pour la parution de notre carte d'affaires le coût est de 100\$. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville contribue pour un montant de 100\$ pour la carte d'affaires de la Municipalité.

FIERTÉ PASSION ST-GABRIEL

Demande de Fierté Passion St-Gabriel pour que chaque municipalité ou ville leur fournisse deux duchesses pour les plus populeuses et une pour les plus petites.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2007

ADHÉSION AU CONSEIL DE LA CULTURE DE LANAUDIÈRE

73-03-2007 Lettre du Conseil de la Culture de Lanaudière afin que la municipalité renouvelle son adhésion pour 2007 au montant de 120\$. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville renouvelle son adhésion pour 2007 au Conseil de la Culture de Lanaudière au montant de 120\$.

DEMANDE DE SUBVENTION DU HOCKEY MINEUR DE SAINT-GABRIEL

74-03-2007 Demande du Hockey mineur de Saint-Gabriel pour subventionner les jeunes de Mandeville inscrits au Hockey mineur de Saint-Gabriel. Le montant des inscriptions est de 3 448\$ pour 2006. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde la subvention de 35% pour ces inscriptions ce qui équivaut à 1 206.80\$. **Il est aussi résolu qu'un** montant de 1000\$ soit accordé au Hockey Mineur pour leur tournoi 2007.

LETTRE DU COMITÉ D'ACTION LOCAL (CAL) DU PETIT BRANDON

75-03-2007 Lettre du comité d'Action local (CAL) du Petit Brandon (7 municipalités) est maintenant en poste. Ce comité qui souscrit à la mission de Québec Enfants vise à mobiliser dans l'action, les différents organismes et acteurs du milieu interpellés par le développement global des enfants, et ce dès leur conception jusqu'à 5 ans. Elles croient important de mettre en place, une fois par semaine, une activité « famille » qui vise la socialisation, la stimulation et des ateliers éducatifs sur des thèmes divers. Cette activité d'environ deux heures sera gratuite et offerte par leurs animatrices. Pour la tenue de ces animations, elles ont sollicité la collaboration des *Trouvailles de Mandeville* qui leur offre lorsque disponible une salle gratuitement une fois par semaine. Elles sollicitent aussi la collaboration de la municipalité en mettant à leur disposition la salle des loisirs au Lac Hénault dans laquelle elles pourraient tenir à l'occasion des activités. Elles aimeraient aussi offrir aux participants de ces activités, des breuvages et des collations et elles sollicitent dans la mesure du possible la collaboration de la municipalité. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte de prêter la salle des loisirs du Lac Hénault à ce comité lors de leurs activités.

LETTRE DU DÉPUTÉ DE BERTHIER – MASKINONGÉ

Lettre de monsieur Guy André, député de Berthier – Maskinongé pour nous informer des coupures dans le programme *Placement carrière-été*, il

mentionne qu'il est important de se mobiliser, donc nous sommes invités à faire circuler la pétition annexée à la lettre et de la retourner au plus tard le 12 mars prochain.

FESTIVAL – CONCOURS DE MUSIQUE DE LANAUDIÈRE

Lettre du Centre culturel de Joliette pour nous informer que le Festival – Concours de musique de Lanaudière en est à sa 46^e année d'existence. Ils offrent donc aux entreprises d'offrir une bourse de **300\$** qui sera remise par un des représentants de la municipalité lors du Gala qui se déroulera le dimanche 29 avril 2007 à 14 heures à la Salle Rolland – Brunelle.

INVITATION DE ESPACE LANAUDIÈRE

Lettre d'invitation de l'équipe d'Espace Lanaudière à participer à une journée régionale en prévention de la violence faite aux enfants. Trop d'enfants sont encore victimes de violence physique psychologique, verbale et sexuelle. Cette journée régionale qui aura lieu le 2 avril prochain, au club de golf Montcalm, nous invite à faire un pas de plus pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des enfants. L'inscription est de 20\$ et le maximum de quatre (4) personnes par organisme est demandé car les places sont limitées.

INVITATION DE LA FADOQ

Lettre d'invitation de la FADOQ adressée à monsieur le maire pour l'ouverture mardi le 1^{er} mai 2007, au Centre Saint-Jean Bosco, de la 8^e édition des Jeux régionaux.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2007

DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE MUNICIPALE

76-03-2007 Le Club de l'Âge d'Or de St-Charles-de-Mandeville demande le prêt de la salle communautaire gratuitement le mercredi 9 mai 2007 pour leur tournoi de sacs de sable car ils seront l'hôte de la région de Lanaudière. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité prête la salle communautaire gratuitement pour leur tournoi.

MANDEVILLE EN FÊTE 2007

Lettre des bénévoles de Mandeville en Fête 2007 dont l'exposition aura lieu du 28 septembre au 7 octobre 2007. Le thème cette année est « Où sont passé nos hivers d'Antan? ».

OFFRE DE SERVICES POUR DESJARDINS – JEUNES AU TRAVAIL

77-03-2007 Lettre du Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette afin de nous informer que depuis dix ans, les caisses populaires Desjardins des MRC de D'Autray et Joliette ainsi que le Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette font tandem pour la réalisation du programme Desjardins-Jeunes au Travail. Ils offrent la chance de créer un emploi d'été, subventionné par notre Caisse populaire Desjardins de Brandon. Le détail de la subvention est annexé à la présente lettre. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville fasse une demande au Carrefour jeunesse –emploi de D'Autray-Joliette pour l'embauche de deux étudiants subventionnés pour la période estivale afin de travailler au camp de jour.

DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA BIBLIOTHÈQUE

78-03-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demande des soumissions pour la confection d'un meuble (comptoir) pour la bibliothèque municipale.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

79-03-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de février 2007 tels que lus, les chèques du numéro 4402 au numéro 4457 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par

résolution du conseil du mois de février 2007, ainsi que les comptes à payer du mois de février 2007, pour un montant de 236 200.19\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

maire

sec.-trés.

Toutes les dépenses approuvées par résolutions dans ce procès-verbal seront payées à même le fonds général. La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour les dépenses.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

80-03-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h00.

maire

secrétaire-trésorière et d.g.